

9 MAI JOSSELIN > 10 MAI PLUMELEG



CRÉATION GRAPHIQUE : DAMIEN THOMAS - CRÉDIT PHOTO : DAMIEN THOMAS x NICOLAS VAUCOUL

GUIDE DE ROUTE / ROADBOOK

SOMMAIRE

GRAND PRIX DU MORBIHAN **10 MAI 2025**

Organigramme	3
Les équipes engagées	4
Lieux pratiques	5
Plan départ	6
Parcours	7
Circuit final	8
Plan d'accès arrivée	9
Plan du site d'arrivée	10
Points de vigilance	11
Itinéraire-Horaire	12
Règlement de l'épreuve	14
Partenaires	16

ORGANISATION

COMPOSITION GPMO

Président

GUEGUEN Yannick
07 76 32 52 23
ygueguen@centreculinaire.com

Président d'Honneur

GUYOT Léon

1er Vice-Président

SEVENO Guy
07 51 67 75 72
guy.seveno@gmail.com

2eme Vice-Présidente en charge du secrétariat

VINCE Camille
06 73 15 30 56
camille.vince1@gmail.com

3eme Vice-Président

LAVILLONNIERE Benjamin
06 66 60 03 06
b.lavillonniere@yahoo.fr

Trésorière

LE CAM Stéphanie
06 60 81 31 98
stephanie.lecam56@gmail.com

Membres

BOUEDO Pierre
BURGUIN Sylvie
GLOAGUEN Vincent
JUIN David
HIVERT Alain
KERSUZAN Florian
LE CAPITAINE Julien
LE GOUELLEC Adeline
LE LABOURIER Brigitte
LE LABOURIER Pierrick
MASSE Anne
OLIVEUX Alain
ROBIC Yann
SABIN Romain

ORGANIGRAMME

DIRECTION

PRÉSIDENT
GUEGUEN YANNICK
DIRECTEUR DE L'ÉPREUVE
LAVILLONNIERE BENJAMIN
RESPONSABLE SÉCURITÉ
GUEGUEN Yannick
FINANCES
LE CAM Stéphanie
PARTENARIATS
JUIN David
LE GOUELLEC ADELINE
RELATIONS PUBLIQUES
LE GOUELLEC ADELINE
VINCE CAMILLE
COMMUNICATION & MARKETING
VINCE CAMILLE

COMPETITION

Responsable sportif
ROBIC Yann
Permanence/Secrétariat
ROBIC Yann
LE GOUELLEC Adeline
Relations Equipes
SEVENO Guy
Responsable pilotes
GLOAGUEN Vincent
LAPPARTIENT Joseph
**Responsable du parc
auto et des parcours**
GLOAGUEN Vincent
**Réalisation graphique et
livre de route**
VINCE Camille
ROBIC Yann
Régulateur
LE DASTUMER Christophe
Protocole
GUEGUEN Yannick
LE GOUELLEC Adeline
**Responsable du local
anti-dopage**
MASSE Anne
Chronométrage officiel
MATSPORT TIMING
Bus commissaires et podium
OF-X et BSC
Speaker Radio-Tour
LAPPARTIENT Joseph

Ardoisier

ROBIC Sébastien

Animation

MARTIN Damien
MICHELIN Antoine

Radio et Dépannage neutre

HERMINE SERVICECOURSE

Fléchage / Défléchage

BOUEDO PIERRE

MEDICAL

Médecin

Dr PINARD

HEBERGEMENT

Responsable hébergement

SEVENO Guy

RESTAURATION

Responsable restauration

Christian OLIVEUX

Responsable buvette

Régis LE CAM

ANIMATION VILLAGE

Responsable Animation village

LE LABOURIER Brigitte

MEDIAS

Responsable du pôle médias

VINCE Camille

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président du jury

LAGUZZI Valéria

Commissaire 1

SYLVESTRE Ludovic

Commissaire 2

CRAMETE Rodolphe

Juge à l'arrivée

BIHOUEE Jérôme

Commissaire moto 1

COURBE Philippe

Commissaire moto 2

DUFOUR Bénédicte

LES EQUIPES ENGAGEES



UCI WORLD TEAM
ARKÉA B&B HOTELS
FRA



UCI WORLD TEAM
BAHRAIN VICTORIOUS
BRN



UCI WORLD TEAM
COFIDIS
FRA



UCI WORLD TEAM
DECATHLON AG2R LA MONDIALE
FRA



UCI WORLD TEAM
GROUPAMA FDJ
FRA



UCI WORLD TEAM
INTERMARCHÉ WANTY
BEL



UCI WORLD TEAM
MOVISTAR
ESP



UCI WORLD TEAM
XDS ASTANA
KAZ



UCI PRO TEAM
CAJA RURAL-SEGUROS RGA
ESP



UCI PRO TEAM
EQUIPO KERN PHARMA
ESP



UCI PRO TEAM
EUSKALTEL EUSKADI
ESP



UCI PRO TEAM
LOTTO
BEL



UCI PRO TEAM
Q36.5 PRO CYCLING TEAM
SUI



UCI PRO TEAM
TOTALENERGIES
FRA



UCI PRO TEAM
UNIBET TIETEMA ROCKETS
NED



UCI PRO TEAM
UNO-X MOBILITY
NOR



CONTINENTALE UCI
CIC U NANTES
FRA



CONTINENTALE UCI
NICE METROPOLE CÔTE D'AZUR
FRA



CONTINENTALE UCI
ST MICHEL PRÉFÉRENCE HOME AUBER93
FRA



CONTINENTALE UCI
VAN RYSEL ROUBAIX
FRA

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 10 mai	8H15 - 9H30	Complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC
---------------	-------------	--

DISTRIBUTION DES PIÈCES OFFICIELLES

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 10 mai	8H30 - 9H30	Complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC
---------------	-------------	--

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 10 mai	9H45	Complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC
---------------	------	--

PERMANENCE D'ARRIVÉE

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 10 mai	17H00 - 19H00	Site d'arrivée à Plumelec
---------------	---------------	---------------------------

SALLE DE PRESSE

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 10 mai	16H00 - 19H00	Site d'arrivée à Plumelec
---------------	---------------	---------------------------

HOPITAUX

VANNES

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE
Hôpital Chubert
20, Boulevard Maurice Guillaudot
(près de la gare SNCF)
B.P. 70555 56017 VANNES CEDEX
Tél. : 02.97.01.41.41 (accueil)
02.97.01.41.30 (urgences)

JOSSELIN

CENTRE HOSPITALIER DE JOSSELIN
Hôpital de Josselin
21, Rue Saint-Jacques
56120 JOSSELIN
Tél. : 02.97.73.13.13 (accueil)

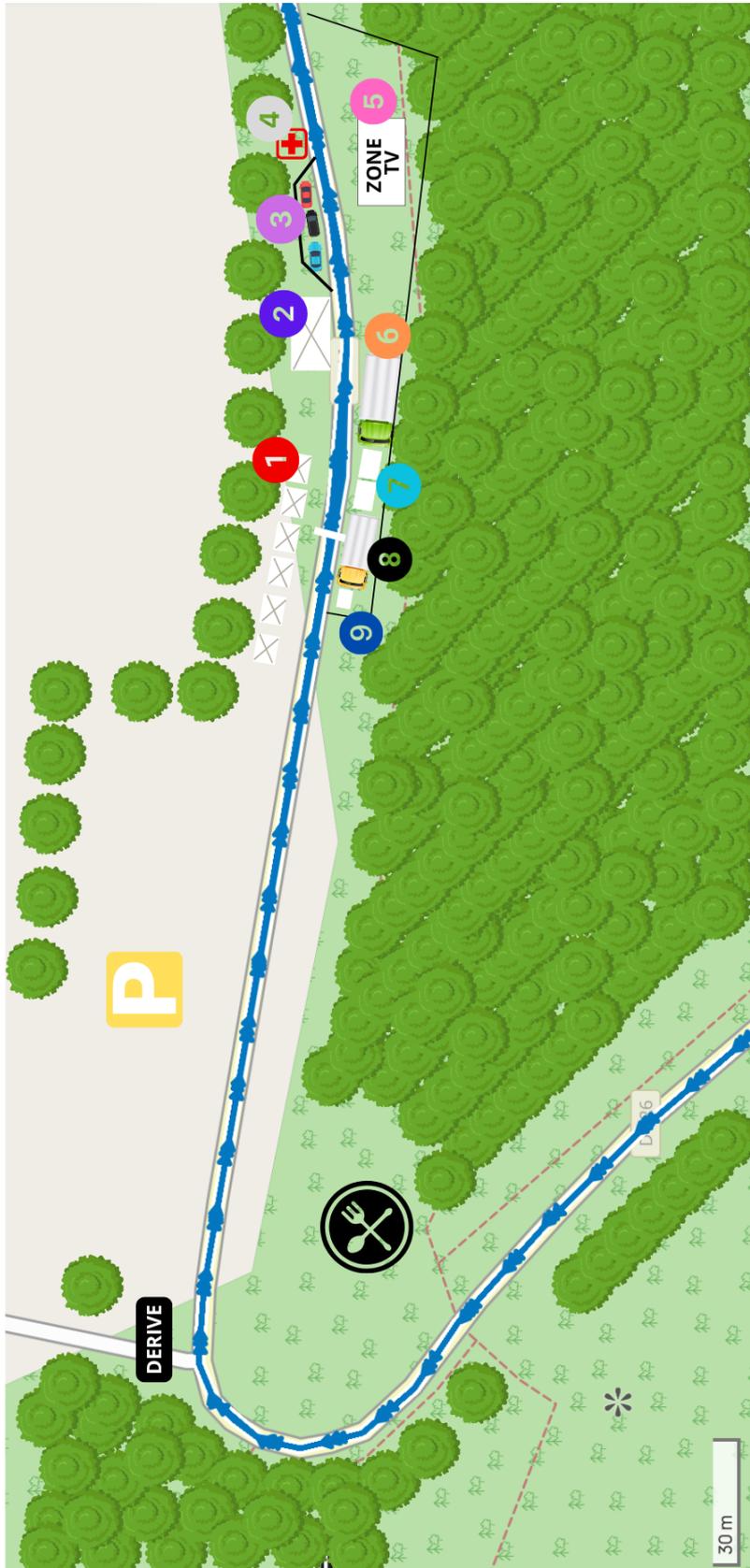
PONTIVY

CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE
Hôpital de Pontivy
Site de Kerio
B.P. 70023 56306 PONTIVY
Tél. : 02.97.79.00.00 (accueil)

PLOERMEL

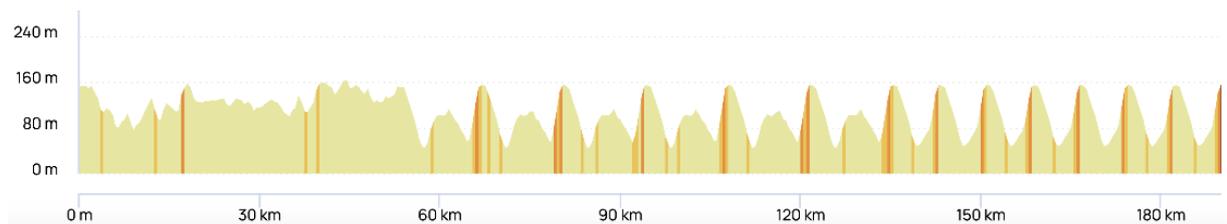
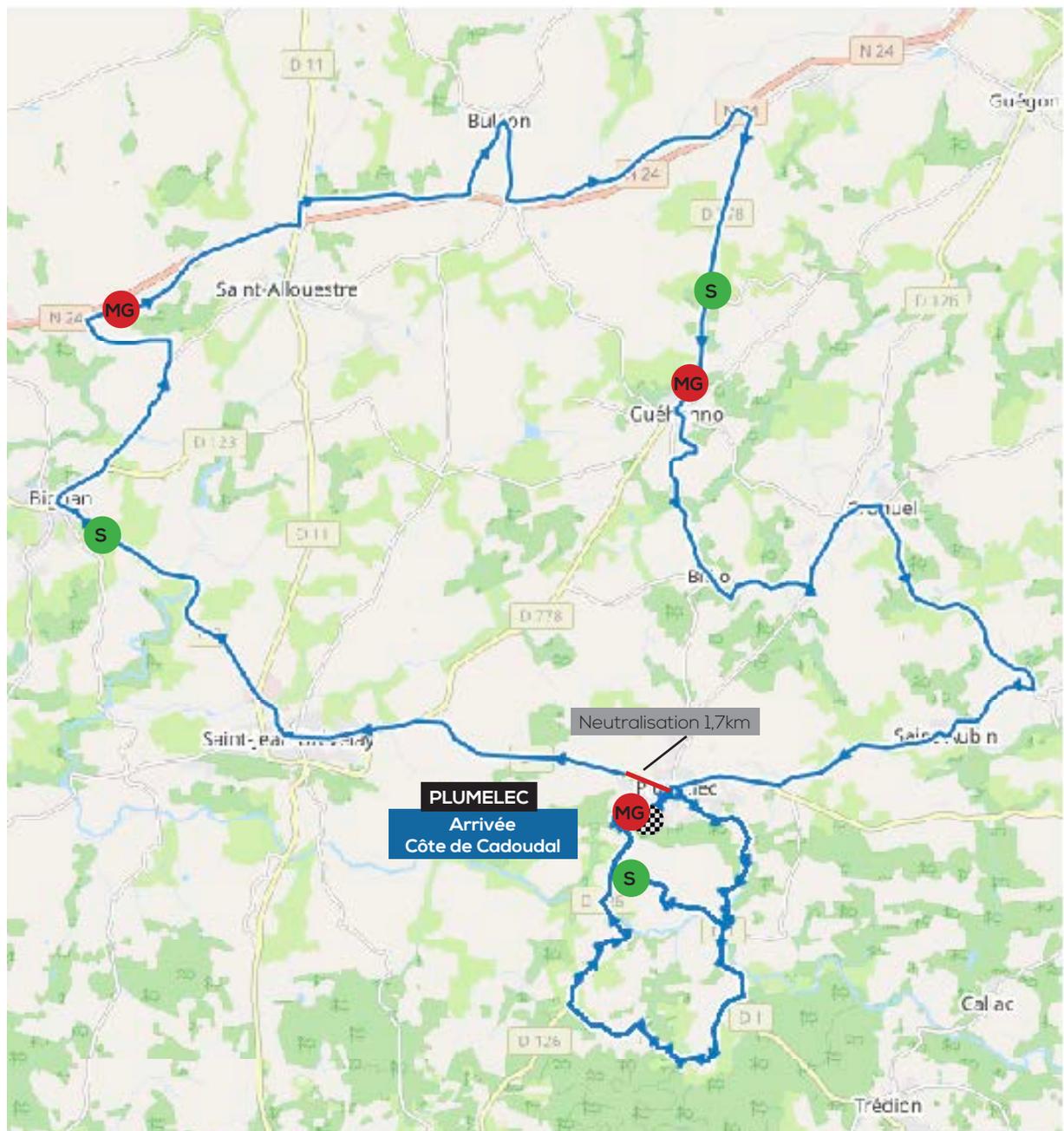
CENTRE HOSPITALIER DE PLOERMEL
Hôpital de Ploermel
7 Rue du Roi Arthur
56800 PLOERMEL
Tél. : 02.97.73.26.26 (accueil)

PLAN DEPART/ARRIVEE

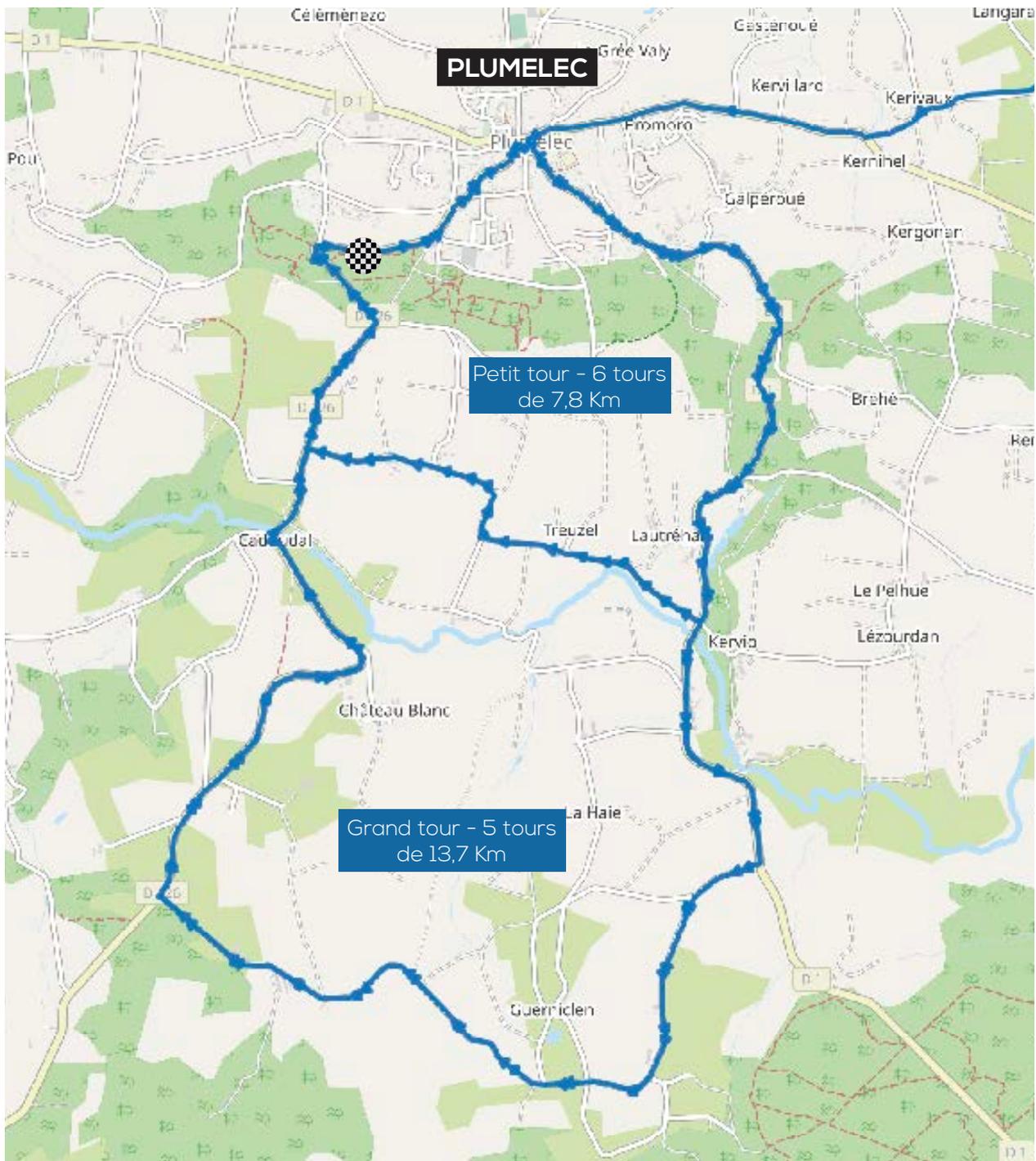


- 1 Village exposants
- 2 Espace VIP
- 3 Dérive voitures invités
- 4 Tente secours
- 5 Zone TV
- 6 Camion protocolaire
- 7 Tente interview
- 8 Portique d'arrivée
- 9 Antidopage

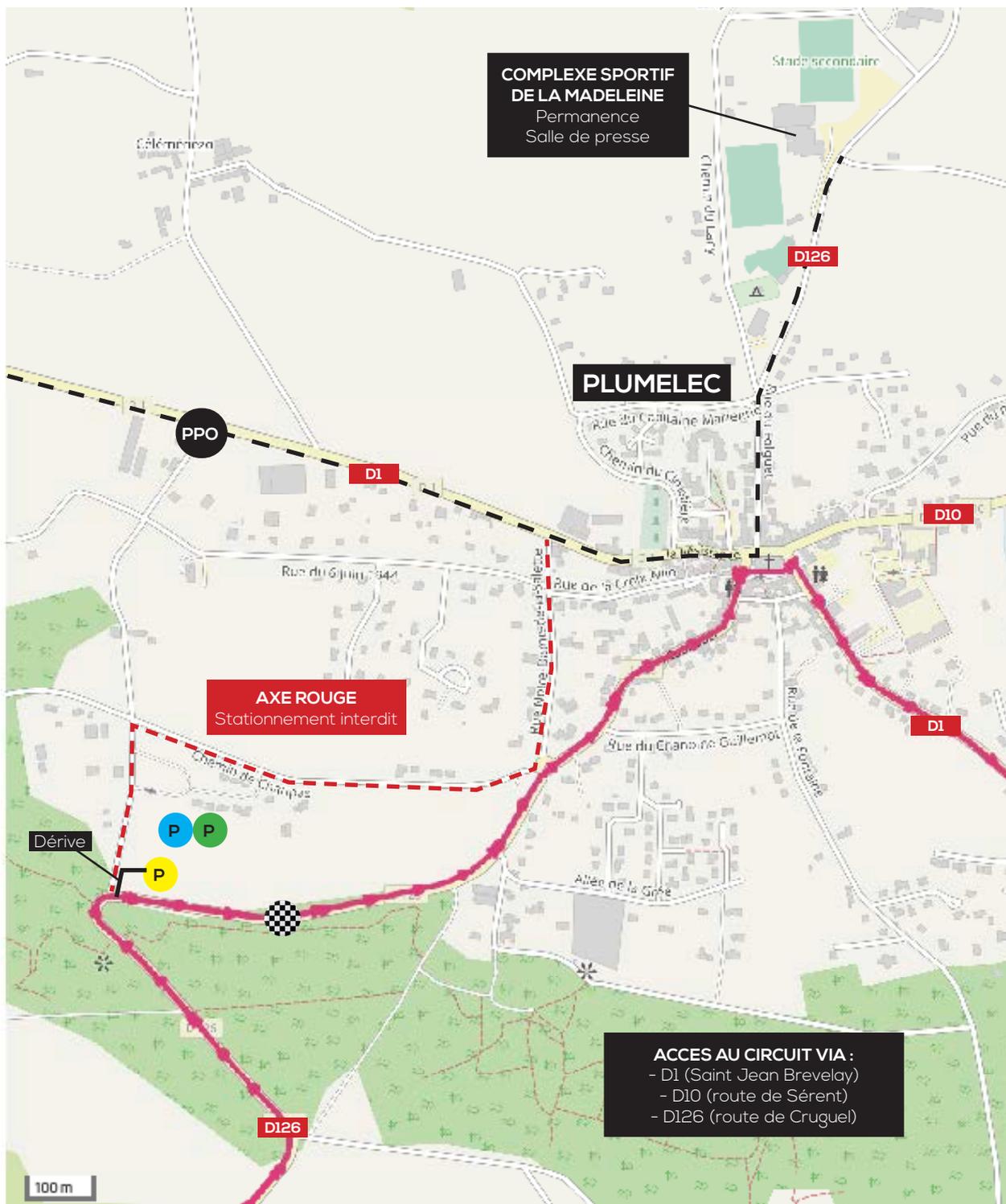
PARCOURS



CIRCUIT FINAL



PLAN D'ACCES ARRIVEE



Légende

- P Parking organisation, invités, officiels
- P Parking équipes
- P Parking presse
- PPO Point de passage obligatoire

POINTS DE VIGILANCE



ST JEAN BRÉVELAY - KM 5,5
Rues pavées autour de l'église



PLOERMEL - KM 20,5
Sortie de voie express
Tourner à gauche après le terre-plein



BULÉON - KM25
Virage à droite



GUÉGON - KM 30,5
Rond point de La Pointe
prendre tout droit
Attention au terre-plein



GUÉGON - KM 30,5
Sortie du rond point de La Pointe
Attention au terre-plein



GUEHENNO - KM 35,7
Jardinières en pierre sur les bas-côtés

POINTS DE VIGILANCE



GUEHENNO - KM 36
Rétrécissement de la chaussée
vers Terres du Mont



GUEHENNO - KM 36,6
Lieu-dit Le Mont
Prendre à droite
Chaussée étroite



GUEHENNO - KM 37,5
Fin de chaussée étroite
Prendre à gauche



LIZIO - KM 47,6
Lieu-dit Le Creux
Epinglé à droite



PLUMELEC - KM 52,5
Kerivaud
Traversée du village en descente

ITINERAIRE HORAIRES

GRAND PRIX DU MORBIHAN (1/2)

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE	39 KM/H	41 KM/H	43 KM/H
		PLUMELEC, Cadoudal - ligne départ/arrivée - DÉPART FICTIF	11H30	11H30	11H30
190	0	1,700 km après DÉPART REEL route de SAINT JEAN BRÉVELAY	11H33	11H33	11H33
188,5	1,5	SAINT JEAN BREVELAY	11H33	11H33	11H33
186,5	3,5	Prendre à gauche sur D778	11H35	11H35	11H35
185	5	Au rond-point, prendre la 2e sortie sur Rue de Rennes/D778	11H38	11H38	11H38
184,4	5,6	Prendre à droite sur Rue de Buleon/D155	11H41	11H40	11H40
184,3	5,7	Prendre à gauche sur Rue Jules Simon	11H42	11H41	11H41
184,1	5,9	Rue Jules Simon tourne à droite et devient Rue de la Croix des Vic-TIMES/D1	11H42	11H41	11H41
183,4	6,6	Au rond-point, continuer tout droit pour rester sur D1	11H43	11H43	11H42
181,1	8,9	BIGNAN	11H47	11H46	11H45
179,2	10,8	SPRINT INTERMEDIAIRE N°1	11H49	11H49	11H48
178,7	11,3	Au rond-point, prendre la 3e sortie sur Rue de la Claie/D1	11H50	11H50	11H49
178,3	11,7	Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Pl. de la Chouannerie	11H51	11H50	11H49
177,4	12,6	Prendre à gauche sur La Vallée/D150	11H52	11H51	11H51
177	13	SAINT ALLOUESTRE	11H53	11H52	11H51
175,2	14,8	Prendre Kermelin en direction de Châteaubriand/D724	11H56	11H55	11H54
173,4	16,6	Prendre à droite sur Châteaubriand/D724	11H59	11H57	11H56
170,1	17,2	MEILLEUR GRIMPEUR N°1	12H05	12H02	12H01
169,5	20,5	Prendre à gauche sur D11	12H05	12H03	12H02
169,1	20,9	Prendre à droite sur D724	12H05	12H04	12H02
167,3	22,7	BULEON	12H08	12H06	12H05
166,4	23,6	Prendre à gauche sur ZA de Mairgis	12H09	12H08	12H06
165	25	Prendre à droite sur Rue Georges Grignon/D155	12H11	12H10	12H08
163,8	26,2	Prendre à gauche sur Mairgis/D724	12H13	12H11	12H10
162	28	GUEGON	12H16	12H14	12H12
159,3	30,7	Au rond-point, prendre la 1re sortie sur D778	12H20	12H18	12H16
157,5	32,5	GUEHENNO	12H23	12H21	12H18
157,3	35,5	SPRINT INTERMEDIAIRE N°2	12H23	12H21	12H18
154,3	35,7	Prendre à gauche sur Rue de l'Église/D165	12H28	12H25	12H23
154,2	35,8	Prendre à gauche sur Rue Saint-Michel	12H28	12H25	12H23
154	36	Prendre à droite sur Terres du Mont	12H28	12H26	12H23
153,5	36,6	MEILLEUR GRIMPEUR N°2	12H29	12H27	12H24
152,9	37,1	Prendre à gauche sur La ville Jules/D165	12H30	12H27	12H25

ITINERAIRE HORAIRES

GRAND PRIX DU MORBIHAN (2/2)					
KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE	39 KM/H	41 KM/H	43 KM/H
152,9	37,1	BILLIO	12H30	12H27	12H25
150,8	39,2	Continuer sur D122	12H33	12H30	12H28
149,4	40,6	CRUGUEL	12H35	12H32	12H30
148,8	41,2	Prendre à gauche sur D126	12H36	12H33	12H30
147,5	42,5	Prendre à droite sur St Yves/D122	12H38	12H35	12H32
146,6	43,4	Prendre la direction nord-est sur Saint-Yves/D122	12H40	12H37	12H34
146,4	43,6	Prendre à droite sur Rte de Serent/D160	12H40	12H37	12H34
142,4	47,6	Prendre à gauche sur Le Creux/D174	12H46	12H43	12H39
142,1	47,9	PLUMELEC / SAINT AUBIN	12H47	12H43	12H40
137,5	52,5	Prendre à droite sur Kerivau/D10	12H54	12H50	12H46
135,9	54,1	Prendre à gauche sur Rue du Gén de Gaulle/D1 (panneaux vers Trédion/Elven)	12H56	12H52	12H48
135,9	54,1	Entrée sur le circuit	12H56	12H52	12H48
123,1	66,9	Début du 1er grand TOUR - MEILLEUR GRIMPEUR N°3	13H16	13H11	13H06
109,4	80,6	Début du 2ème grand TOUR	13H37	13H31	13H25
95,7	94,3	Début du 3ème grand TOUR	13H58	13H51	13H45
82	108	Début du 4ème grand TOUR	14H19	14H11	14H04
68,3	121,7	Début du 5ème grand TOUR	14H40	14H31	14H23
46,8	143,2	Début du 1er petit TOUR	15H13	15H03	14H53
41,1	148,9	SPRINT INTERMEDIAIRE N°3	15H22	15H11	15H01
39	151	Début du 2ème petit TOUR	15H25	15H14	15H04
31,2	158,8	Début du 3ème petit TOUR	15H37	15H25	15H15
23,4	166,6	Début du 4ème petit TOUR	15H49	15H37	15H25
15,6	174,4	Début du 5ème petit TOUR	16H01	15H48	15H36
7,8	182,2	Début du 6ème petit TOUR	16H13	16H00	15H47
0	190	PLUMELEC - ARRIVÉE	16H25	16H11	15H58

DEPART DE PLUMELEC

Rassemblement de départ : Sommet de Cadoudal, ligne de départ, 56420 Plumelec.

Signature : de 10H30' à 11H15'.

Appel des coureurs : 11H15'.

Départ fictif : 11H30'.

Départ réel lancé : 11H33', route de Saint-Jean-Brévelay.

ARRIVEE A PLUMELEC

Les arrivées sont jugées sur la D.126 à l'extrémité d'une ligne droite de 250m en faux plat et au sommet de la côte de Cadoudal après une ascension de 1400m à 6,5% de moyenne (Largeur 7m).

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve «Grand Prix du Morbihan» est organisée par l'association «Grand Prix Morbihan Organisation» sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Elle se dispute le samedi 10 mai 2025.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Proseries, comptant pour la Coupe de France FDJ. L'épreuve est classée en classe ME 1.Pro. Conformément au règlement UCI, article 2 : 10.008, elle attribue les points suivants : 200-150-125-100-85-70-60-50-40-35-30-25-20-15-10-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3 et 3 points soit 40 coureurs classés, pour le classement UCI Proseries Hommes Elite.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : (UCI World Teams (Max 70%)/UCI Pro Teams/ Equipes Continentales UCI du pays/ Equipes professionnelles cyclo-cross UCI du pays/Equipes Continentales UCI étrangères (max. 2)/Equipe Nationale du pays organisateur.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 10 mai 2025 de 8H15 à 9H30, au complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC. La confirmation des partants et le retrait des dossards et des plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 8H30 à 9H30.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence de la direction de l'épreuve et des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 9H45 le samedi 10 mai 2025 et aura lieu au complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC. La permanence d'arrivée se situera à Plumelec après la fin de l'épreuve, jusqu'à 19h00.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.4875 Mhz.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société Hermine Service Course au moyen de trois voitures et une moto de dépannage avec mécaniciens.

ARTICLE 7. ZONE DE DECHETS

Une zone de déchets sera matérialisée au km 28 à Guégon, au km 61, au km 89 ainsi qu'au km 141, dans la municipalité de Plumelec.

ARTICLE 8. ZONE DE RAVITAILLEMENT

Une zone de ravitaillement sera matérialisée au km 28,5 à Guégon, au km 61,5, au km 89,5 ainsi qu'au km 141,5, dans la municipalité de Plumelec.

ARTICLE 9. ARRIVÉE

L'arrivée étant jugée sur un circuit à parcourir plusieurs fois, l'entraide entre les coureurs d'une même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Une dérivation pour les véhicules est prévue Rue Lande de Prassun (250 m avant la ligne d'arrivée sur la gauche).

ARTICLE 10. CLASSEMENTS ANNEXES

Le **classement des Sprints Intermédiaires** se dispute sur trois sprints au **km 10,80**, au **km 35,5** et au **km 148,9**. Le **classement du meilleur Grimpeur** se dispute sur trois côtes au **km 17,2**, au **km 36,2** et au **km 66,9**.

Chaque classement est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints et les côtes. Il est attribué dans chaque classement **4 points au 1er, 2 points au 2ème et 1 point au 3ème**. En cas d'ex-aequo, les coureurs sont départagés au classement général par leur classement à l'arrivée. Seuls les coureurs ayant terminé l'épreuve figurent dans ces deux classements. Le vainqueur du classement est récompensé lors de la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter en tenue au protocole :

- » Le vainqueur, le deuxième et le troisième du classement de l'épreuve,
- » Le lauréat du classement général des Sprints Intermédiaires,
- » Le lauréat du classement général du Meilleur Grimpeur
- » Le plus combatif
- » La meilleure équipe
- » Le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Dès l'arrivée, le vainqueur de l'épreuve devra accorder une interview aux chaînes de télévisions diffusant l'épreuve en direct, dans un stand installé à proximité du podium.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique aux dispositions du contrôle antidopage. Le contrôle antidopage a lieu dans un camion prévu à cet effet par la société OF-X. Il se situe sur le site départ/arrivée de Plumelec.

ARTICLE 13. PRIX

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

1^{er}	7 515 €	11^{ème}	190 €
2^{ème}	3 760 €	12^{ème}	190 €
3^{ème}	1 875 €	13^{ème}	190 €
4^{ème}	935 €	14^{ème}	190 €
5^{ème}	745 €	15^{ème}	190 €
6^{ème}	565 €	16^{ème}	190 €
7^{ème}	565 €	17^{ème}	190 €
8^{ème}	375 €	18^{ème}	190 €
9^{ème}	375 €	19^{ème}	190 €
10^{ème}	190 €	20^{ème}	190 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de **18 800 euros**.

ARTICLE 14. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

GRAND PRIX DU MORBIHAN
LES PARTENAIRES

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



PARTENAIRES MEDIAS



Le Télégramme